

Le règlement du concours

« Médiatiks » - Concours académique de journaux scolaires et lycéens est organisé par le CLEMI de l'académie de Poitiers en collaboration avec l'association « Jets d'encre ».

Il est ouvert aux journaux (« papier », sites et blogs d'information) réalisés dans le cadre scolaire.

> Calendrier général du concours

- 10 mars 2014 : date limite d'envoi des journaux et des fiches d'inscription (pour les blogs et journaux « papier »)
- [du 24 au 29 mars 2014 : 25ème Semaine de la presse et des médias dans l'école]
- 16 avril 2014 : réunion du jury académique

> Public du concours

Le concours est ouvert à tous les journaux imprimés sur papier ou aux sites ou blogs d'information, réalisés dans le courant de l'année scolaire 2013/2014, par des élèves de la maternelle au lycée inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Education nationale et du Ministère de l'Agriculture.

Les journaux participants sont répartis dans quatre catégories :

- « Ecole » : école maternelle, élémentaire, primaire, REP
- « Collège » : Collège, SEGPA, 3e DP, RAR
- « Lycée » : Lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA
- « Autres établissements » : EREA, IME, IMP, ULIS, classe d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire, maison rurale...

Peuvent également participer tous ceux qui n'éditent pas encore de journal « papier », de site ou de blog d'information mais qui souhaiteraient profiter de l'occasion de ce concours pour en créer un.

> Ouverture du concours aux sites et blogs d'information

Peuvent participer au concours, les productions multimédias collectives sur le web, sites et blogs d'information sur toutes plateformes* quel que soit leur type d'hébergement dont le contenu est réalisé par les élèves, et pour lesquelles l'écrit est la forme d'expression prépondérante.

L'actualité au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions.

Le contenu soumis au concours académique doit être produit ou actualisé dans le courant de l'année scolaire 2013/2014.

**Les fichiers PDF accessibles en ligne relèvent de la catégorie des journaux « papier » ; ils doivent donc être imprimés au nombre d'exemplaires demandés et adressés au CLEMI de l'académie de POITIERS.*

> Modalités de participation

Lors de l'inscription au concours, les rédactions d'élèves et/ou leurs enseignants devront envoyer obligatoirement :

- le bulletin d'inscription / fiche renseignements dûment rempli (attention, documents différents pour les publications « papier » et les sites et blogs d'information) ; la signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement.
- 10 exemplaires d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2013/2014, ou l'adresse Internet de consultation en ligne.

. Attention : les journaux ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du CLEMI.

> Modalités de sélection des journaux et prix spéciaux du jury

Le meilleur journal de chaque catégorie sera distingué. Les journaux participants seront sélectionnés selon les critères suivants :

Journal « papier »

- **qualités rédactionnelles** : contenu, style, analyse / réflexion
- **qualités visuelles** : maquette et mise en page, création graphique, illustrations
- **identité du journal** : personnalité et originalité
- **responsabilité** : signature des articles, identification et respect des sources, mentions obligatoires
- **nature du projet** : liberté d'expression des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, prise en compte des lecteurs

Sites et blogs d'information

- **navigation et ligne éditoriale** : existence et visibilité d'une ligne éditoriale, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus.
- **contenu** : qualité des traitements, de l'analyse et de la réflexion, présentation et contextualisation des contenus multimédias, création et originalité, qualité visuelle, implication personnelle, expression d'opinions, illustration, multimédia, fréquence de la production.
- **interactivité et communication** : prise en compte des commentaires, ouverture sur le web, présentation de l'équipe de rédaction et du projet, possibilité de contacter la rédaction.
- **responsabilisation et citoyenneté** : signature des publications, présence des mentions légales, crédits photographiques, caractère collectif du projet, implication et responsabilisation des élèves, liberté d'expression.

Prix spéciaux du jury

Le jury, en plus des critères énoncés ci-dessus, et en fonction des productions se réserve le droit de décerner des prix spéciaux :

- **Prix de l'ouverture** vers l'extérieur = prix du reportage extérieur
- **Prix de l'illustration** (dessin de presse, photo de presse, création graphique)
- **Prix citron** (polémique, satirique, comique...)
- **Prix de l'engagement**
- **Prix de la Une**
- **Prix « coup de cœur »**

Une « fiche conseils » pour chaque journal

Publication « papier » ou site ou blog d'information, primé ou non, chaque rédaction participante se verra retourner une « fiche conseils » réalisée par les jurys académiques, conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion. Retrouvez les critères de sélection détaillés dans ces fiches conseils.

> Prix et dotations académiques

Carte de presse jeune

Tous les membres des rédactions lauréates, âgés de 12 à 25 ans, se verront offrir la possibilité d'obtenir gratuitement la [Carte de presse jeune](#), délivrée par l'association Jets d'encre. Informations sur www.jetsdencre.asso.fr. Toutes les demandes de Carte dans ce cadre sont à effectuer au plus tard le 30 juin 2014 – délai de rigueur.

> Composition du jury

Les décisions du jury académique seront sans appel.

Le jury sera composé de représentants du [CLEMI](#) et de [l'association Jets d'encre](#), de membres du [club de la presse 86](#), de la DAVL ou/et du Proviseur Vie Scolaire, d'élèves élus au CAVL, de représentants de l'OCCE et de la Ligue de l'enseignement